

2024

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : ZD FAY DE LA LANDE

Conclusion sanitaire

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé.

Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide*.

* le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

A: Eau de bonne qualité

B: Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Votre réseau est alimenté par un captage : FAY DE LA LANDE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 95 personnes sur 3 communes (AIGLE (L'), CRULAI, SAINT-OUEN-SUR-ITON). Le responsable des installations est : « SAEP DU PERCHER ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « EAUX DE NORMANDIE » qui assure l'exploitation

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 12 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2021, 2022, 2023,

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne: 8,91 mg/L Valeur maxi: 14 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

R

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de

la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité: 0 %

Nombre de substances recherchées : 323 Valeur maxi: 0,23 microgramme/L

(chlorothalonil r471811)

Substance(s) non conforme(s): chlorothalonil

r471811

Α

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,061 mg/L Valeur maxi: 0,061 mg/L

TRIHALOMÉTHANES

Très bonne qualité

Elément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,96 microgramme/L Valeur maxi: 0,96 microgramme/L



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/05/2025

UDI 061000291

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil

Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne: 23,3 °f Valeur maxi: 25,8 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS: https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune